

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	19 (1911)
Heft:	2
Artikel:	Quelques notes rétrospectives sur les origines de la commune de Château-d'Oex : ses limites en 1660
Autor:	Isabel, Fs
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-17773

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

QUELQUES NOTES RÉTROSPECTIVES

sur les

ORIGINES DE LA COMMUNE DE CHATEAU - D'ŒX

Ses limites en 1660

Devons-nous regarder la commune comme ayant toujours existé ? Evidemment non, puisque cette contrée de la Sarine n'a été sûrement habitée que vers l'an 1100, — quoique S. Descombaz¹ dise qu'au VII^e siècle le pays d'Enhaut, évangélisé par saint Donat², élève d'un des maîtres du monastère irlandais de Bangor, possédât une population de pâtres, et que plus tard, au IX^e siècle, Château-d'Œx formât une des quatre petites provinces qui composèrent le comté de Gruyère ? — Elle est loin également d'être un fait contemporain. Elle doit provenir d'un mouvement historique dont le commencement est difficile à débrouiller. Et cette évolution date de plusieurs siècles³. Les documents concernant la commune de Château-d'Œx ont peut-être été, en majeure partie, détruits dans les trois terribles incendies du bourg où nous avons le bonheur d'être aujourd'hui réunis⁴. Les anciennes

¹ Samuel Descombaz, de Lutry, né en 18..., mourut le 29 octobre 1869.

² Il y a eu au commencement du IV^e siècle un *Donat*, évêque de Carthage ; dans le Puy-de-Dôme existe une commune de *St-Donat*, et une autre de 2560 h. à 22 km. de Valence, dans la Drôme.

³ 1664, 1745 et 1800.

⁴ La Société vaudoise d'histoire et d'archéologie s'est réunie à Château-d'Œx le 25 août 1910, et visita l'ancien prieuré devenu château de Rougemont.

cloches même, dont la date eût pu nous fournir une indication, furent fondues dans le désastre. La commune a dû commencer avec le premier acte de ses archives. Beaucoup de chartes laborieusement conquises ont sans doute disparu; elles avaient été accordées, en des années différentes, aux grandes localités par les puissants seigneurs d'alors. Chaque concession nouvelle était un pas de plus vers la liberté.

Les communes ont été précédées par les fiefs, les seigneuries, et les châteaux dont il ne reste plus ici de traces appréciables¹: château *Fotly*², simple éminence verdoyante près *Montillier* qui lui-même semble signifier « petit mont près des eaux »; château *Côtier*³, manoir du XII^e ou du XIII^e siècle, crénelé, non loin de la Sarine; château d'*Œx* enfin: celui-ci, qu'on dit avoir été bâti déjà au XI^e siècle, mais qui peut très bien l'avoir été postérieurement au précédent, était encore existant en 1406... Qui sait si Château-d'*Œx*, dont l'étymologie est si controversée, ne vient pas de *Œil* « œil de la vallée » comme la tour de Molière était surnommée *l'œil de l'Helvétie*? Vous savez que ce mot *œil*, *œx*, *uez* (en 1225), *yeux*, a eu dans nos dialectes et même en français, plusieurs formes très irrégulières et qu'on peut rapprocher *Ogo* du latin *oculus* et même de l'allemand *Auge*, plutôt que de *Oesch* (frêne)⁴.

¹ Le Château-Chamois, 1604 m., qui est une cime sauvage du vallon de la Pierreuse, n'a de château que ses fortifications naturelles qui lui ont valu son nom, et où se sent en sûreté le gracieux *Capella rupis-capra*.

² Pourtant près de là, le lieu dit *En Maumont* avait un gibet où eut encore lieu une exécution en 1669.

³ Du château Côtier proviennent une faïence décorée de la *grue*, et une clé à boucle ou poignée en losange, comme une petite clé trouvée dans les ruines de la tour de St-Tiphon (donc antérieure à 1476).

⁴ Dans la commune de Château-d'*Œx*, le nom de *Beauregard* est donné à plusieurs *hauts de pâturage*, à des *collines*, des *éminences* d'où la vue plonge sur la généralité de la contrée; on trouve aussi la forme *Belluard* (Etivaz), *col de Beauregard* (Jablotz), *Bellegarde* (Gérignoz), comme à Charmey, Aigle, Bex, Sainte-Croix, et la vallée d'Anniviers qui a eu un château de Beauregard brûlé en 1417; *Bellavarda*, près de la Tour de Gourze. En France on trouve aussi château *Beloëil*, château d'*Eu*, château d'*Aix*. Coire avait les tours *Marsoël* et *Spinoel*.

L'histoire d'un château renferme souvent celle de la localité, mais ici cette histoire ne nous est pas connue ; je n'ai jamais rien trouvé à son sujet. Il y a une apparence de contradiction entre la date où il fut démantelé (1406) et une inscription du temple qui porte que « ce temple du Dieu de paix FVT BATI VERS L'AN MCCC SVR LES RVINES D'VNE FORTE-RESSE. » Mais il faut se souvenir que tout château avait sa chapelle. L'insuffisance des documents est ici notoire. Ils peuvent être parfaitement authentiques sans être pour cela bien concluants.

Encore au xv^e siècle, la vallée limitrophe de Charmey n'avait que des seigneuries. Le cloître de Rougemont favorisait à la fois la religion et l'agriculture ; nous ne pouvons guère élucider jusqu'à quel point Château-d'Œx en dépendait ; il semble en être resté beaucoup plus indépendant que Rossinière. En 1341, par donation entre vifs, Château-d'Œx est donné à Jehan de Montsalvens qui n'eut pas d'enfant. C'est, croyons-nous, en 1370 et 1450 que nous pouvons considérer Château-d'Œx comme ayant pris corps sous le nom de *commune*, mot abandonné parfois dès le xvi^e siècle pour prendre celui de *communauté*. En 1403, Château-d'Œx fait acte d'indépendance manifeste en s'alliant avec Berne, huitième canton suisse, sans l'approbation de la maison de Gruyère.

En 1433, le banneret de la commune était Pierre Dou-Fagniolet ; d'après ce nom local, sa maison était au nord du cimetière, entre l'ancien Chânoz côtier et la Frasse. En 1438, nous trouvons pour la première fois la mention d'une assemblée de commune. La bourgeoisie, aujourd'hui représentée par environ 60 noms de familles, est formée des descendants directs des fondateurs de la commune ; seuls ses membres avaient le droit et privilège de prendre part aux *plaids* : assemblées publiques et locales des hommes libres assez rapprochés sur ce territoire pour être tous en relations fréquentes

et unis par de communs intérêts. Ils avaient le droit de port d'armes à ces assises générales.

Tout nouveau bourgeois, venu après ces familles primitives lutter avec elles pour l'existence, devait se faire une maison; s'il ne l'avait pas faite, il obtenait un délai d'un an et un jour pour en bâtir une, d'une valeur d'au moins 60 sols : il devait apporter dans cette maison son avoir mobilier, solenniser sa promesse et payer une redevance qui, dans ces temps-là, n'était pas, semble-t-il, très élevée. L'immigrant qui contractait mariage avec la fille d'un bourgeois avait bien des chances d'être finalement agrégé. Il est aussi des familles qui sont devenues bourgeoises par prescription, c'est-à-dire par un droit qui ne pouvait pas être repris ; enfin beaucoup, dans la suite, en étant fils de bourgeois. Les habitants non bourgeois étaient « assouffertés » et formaient une classe assez tranchée, placée plus tard sous le même droit commun ; la ligne de démarcation qui les séparait tendit à s'effacer complètement ; aujourd'hui ce que Vaud appelerait l'*assemblée de la bourgeoisie*, à Neuchâtel on le nomme la *commune*.

C'est au moyen des communes que la bourgeoisie a renversé le régime féodal ou tout au moins l'a amené à une décroissance continue. Pour Château-d'Œx, ce régime est tombé peu avant 1554, année où abdique Michel de Gruyère avec 912,000 francs de dettes, conséquence de ses prodigalités, de son luxe fastueux ou d'une situation déjà entamée par son prédécesseur. En 1548, la Diète de Baden avait déjà admis son comté dans la Confédération suisse. Ce n'est que dès 1526 que le châtelain de Château-d'Œx sur le refus de la communauté d'accepter un étranger, put être choisi parmi les habitants du pays : le premier, Claude Favrod, avait 25 florins de salaire plus divers émoluments. Il solennisait le serment. Le bâton de justice était l'insigne de sa dignité : il le levait pour ouvrir l'assemblée ; il l'avait en

mains aussi longtemps qu'elle devait durer, il le posait pour lever la séance. Un coup de ce bâton commandait le silence, rappelait aux convenances parlementaires.

Le châtelain était aussi chef militaire ; ses subalternes étaient le lieutenant et le banneret. En passant, je dirai que j'ai vu en montant du Petit-Pré à la rue Centrale, la date 1529 dans un mur voisin d'une serrurerie, et d'une artistique façade d'ancien chalet, le seul qui échappa aux incendies ; au chemin de la Villa-d'Œx, sur un portail de 1621, une armoirie restée indéterminée ; elle porte une fleur de lys dans un losange, et trois monts dans le bas¹; non faite par un heraldiste, elle est voisine d'un fort beau chalet à cinq grandes consoles de toit sculptées : ce bâtiment est protégé contre le vent du couchant, parfois assez fort, par un grand mur jusqu'au toit et se prolongeant au sud par ce portail.

Centre des comices populaires, le bourg est le foyer des idées ou comme le point où le peuple doit prendre son élan ! Château-d'Œx a fourni des guerriers à l'une des deux premières croisades², avec Hugues et Turin pour chefs allant rejoindre l'illustre Godefroy de Bouillon dont l'armée avait des représentants de presque tous les peuples d'Occident. Par la seule force du lien moral, les jeunes gens, — qui croient tout possible, — se lèvent d'un subit élan pour aller au pays inconnu. Ils prennent le casque, l'écu, l'arme blanche, le brassard chrétien, et adieu le castel d'Œx pour toujours peut-être !... Les écuyers attendent, les destriers hennissent et cent pennons flottent bientôt autour de la grande bannière de Gruyère, au cri chevaleresque, résolu, martial de :

¹ On m'a dit que ce sont les armoiries *Descoullayes*.

² Peut-être seulement celle de 1147 où Amédée III de Savoie parvint à faire lever le siège d'Acre; et à secourir les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; il prit alors dans ses armes la croix d'argent (de Rhodes) sur champ de gueules. On verra que ces couleurs sont aussi celles du décanat d'Ogo, des comtes de Gruyère et de Château-d'Œx. Elles ont une affinité évidente.

« *En avant, la Grue ! S'agit d'aller ! Revienne qui pourra !* »

Guillaume et Ulrich de Gruyère eurent ce bonheur, et ne furent vraisemblablement pas seuls à revoir leurs pénates. La Haute-Gruyère a-t-elle jamais produit un mouvement plus énergique et plus passionné ? Oui, peut-être à la Schoss-halde (avril 1289), à Viège, à Morat où elle joint ses guerriers aux Suisses, et dans les préparatifs éphémères des premiers jours de mars 1798 !

Mais, protégé par de hautes montagnes, ce petit Etat a subsisté relativement tard. La féodalité ici fut saine et robuste, parce que la terre s'y perpétue sans grande division ni altération dans cette famille patriarcale des comtes de Gruyère qui ne sortit de ses domaines et de leurs castels que pour suivre quelquefois les princes de Savoie dont les Gruyériens avaient dû reconnaître la prééminente suzeraineté en 1244. Il semble que Château-d'Œx ait, mieux que dans le district d'Aigle, maintenu par ses *sciernes*, ses *agiètes* pacagères, ses grands *pâquiers*, ses *poses* et ses *ouges*, ses productifs *vergerets*, *clos* et *closelets*, ses *esserts* burgondes, ses « montagnes », *praz* et *preises*, ses beaux domaines aux étables bien garnies de superbes bestiaux de la grande race rouge et blanche faisant trait-d'union entre Berne et Vaud, l'unité indivisible des fonds et de la demeure ancestrale. Elle ne s'est elle-même pas sectionnée puisqu'elle reste, avec ses 113 kilomètres carrés, la commune la plus vaste du canton de Vaud : elle a 5402 hectares de plus qu'Ollon et 1706 de plus que Bex. Château-d'Œx a une surface à peu près égale à celle du lac des Quatre-Cantons qui est de 113.79 kilomètres carrés ; 5 fois et 1/6 Château-d'Œx égalent presque la superficie du Léman ! Il est vrai que ses *sept établées* formaient autant de groupes, mais l'ensemble revêtait le caractère d'un Mandement.

L'industrie n'y avait point cet éclat qu'elle a acquis actuellement. Ce sont des chasseurs, des colons, des laboureurs,

des pâtres qui ont défriché la vallée, apprécié d'emblée ses centaines de pâturages et ont su toujours être assez libres pour être heureux. La vie de ces travailleurs n'était guère troublée par d'amères jalousies ou par l'impitoyable désir de dépasser ses semblables. Loin de se fuir, on se sentait solidaires, on se rapprochait pour se donner des encouragements réciproques et se rendre ces mutuels services dont le campagnard sait tout le prix. La collectivité avait plus de poids qu'une de ces établées lorsqu'il s'agissait de vouloir devenir propriétaires, plus libres, par l'aliénation des terres que le seigneur leur proposait pour entretenir le luxe avec lequel il désirait paraître aux joûtes courtoises des tournois, ces fêtes mondaines de leur époque, dans ce moyen âge qu'animait singulièrement encore le souffle d'antiques traditions. Mœurs, coutumes, institutions, tout s'était coloré de la même teinte. Dans les registres où l'on transcrivait les vieux us(ages) ou coutumes, les arrêts servent de précédent, et le style même se ressent de l'influence dominante de l'esprit chrétien; une croix marquée dans un bloc de pierre en place était censée demeurer limite sacrée et perpétuelle. L'Eglise était le centre de tout. C'est elle qui perçoit la *dîme*, le plus ancien impôt de notre pays. Rougemont ne se divise-t-il point encore en *Dîme d'Enhaut*, *Dîme du Milieu* et *Dîme d'Enbas*¹? La dime se prélevait même sur les animaux naissants.

Au civil, la plus ancienne des contributions était la *taille*. Basée sur une appréciation passablement arbitraire, elle était *personnelle* parce qu'alors il n'y avait pas de cadastre pour établir l'estimation des terres. Les plus fortes contributions étaient levées sur les aliments de première nécessité : pro-

¹ La division des Ormonts en 7 *seytes* ou plus paraît aussi remonter aux premières perceptions de la dime. Ormont-Dessus a sa *Seyte d'Enhaut* ou Ormont oriental (*vulgo Diablerets*), sa *Seyte du Milieu* (Vers l'Eglise) et sa *Seyte d'Enbas*, celle-ci formée de la fusion de 2 anciennes Seytes à une date qui paraît se rattacher à la seconde moitié du XVII^e siècle.

duits du bétail et des cultures, aussi bien que de la chasse et de la pêche, — car la Sarine avait ses gardons et ses truites, parfois un saumon; l'Hongrin était aussi poissonneux. Jusque dans les hauts alpages ou *pâturiaux*¹ on trouvait un droit perçu, appelé *onciège*, doublé parfois par celui du *chaudièriège*. L'exportation autre que pour la famille seigneuriale était périlleuse, et d'autant moins favorisée qu'il n'y avait souvent que de hauts chemins de traverse : toute denrée ne pouvait faire un mouvement sans une permission et un émolumennt, à moins de foires instituées sous les auspices du souverain. Rossinière fut affranchi de certaines tailles et gabelles en 1341. — La *corvée* était encore beaucoup plus sensible. On appelait ainsi des travaux pour lesquels le travailleur ne touchait aucune rétribution : ouvrage de défense, de voirie ou d'agriculture. Cette obligation était ruineuse pour le paysan, entraîné à jours fixes à deux ou trois lieues de sa demeure et tenu à des travaux qui ne rapportaient ni salaire ni nourriture : mettre, par exemple, en ordre des chemins aussi imparfairement tracés que construits, et qu'une colonie de taupes ou des éboulis pouvaient détruire en un an. Les corvées enlevaient à l'agriculteur de belles journées d'un prix inestimable. Et pourtant elles eurent la vie dure ! On avait peu d'argent, on en dépensait peu ! On se servait de bêtes de somme plus souvent que de véhicules. Le moutage se percevait encore au XVII^e siècle. Les Bossoms ont eu de très anciens moulins, et leurs « mulnières ». En 1381, il fallait que le blé dû au comte fût conduit jusqu'à Lessoc. — Il y avait encore une dizaine d'autres droits sur lesquels je ne m'étendrai pas.

A Château-d'Œx, les anciens taillables purent *individuel-*

¹ Cet ancien vocable a survécu dans *En l'Haut-Patéri*, à 1485 m., sous Combette ; les plus hauts gazons *pâturés* par une dizaine de vaches, au lieu d'être fauchés. Le *Patelliaux*, dans les Alpes de Montreux, a peut-être une étymologie analogue.

lement s'élever à la condition d'hommes libres, de prud'hommes, et la qualification *d'honnête* précédant le nom a survécu dans nos Alpes jusqu'au xix^e siècle. Les communes se fondèrent justement pour améliorer le sort des communiers. Il faudrait ne pas confondre l'histoire des municipalités avec celle des communes. Ce sont deux choses tout à fait distinctes, car à l'origine les communes n'ont pas du tout un caractère administratif : elles étaient plutôt guerrières ! C'était pour ainsi dire un contingent de milices qui avaient pour but de conquérir et développer la vie civile dont elles avaient besoin. La bataille de 1302 à Courtrai en Belgique fut, dit-on, moins une victoire des Flamands sur les Français que des bourgeois sur les chevaliers, puisque le résultat en fut accueilli par des réjouissances, également dans les deux pays. Analogues aux bourgeoisies des villes, les communes rurales se formaient chez nous par des *ligues* dans la Suisse allemande, et par des *franchises* dans la Suisse romande, deux moyens qui convergeaient vers le même but, renforcés encore par maints actes de combourgeoisie ou de réciprocité. Le seigneur, tout en s'assurant encore de la mouvance directe de ses « féaux sujets » leur accordait donc ses franchises, et souvent des *armoiries*, ce qui était pour lui un nouvel appoint d'espèces sonnantes, une manière de se faire payer un tribut, mais qui, d'autre part, renforçait la personnalité de la commune. Les armoiries de Château-d'Œx sont celles des anciens seigneurs, un peu modifiées par l'introduction d'un château à sombre porte ogivale : leur fond est « de gueules à une grue essorante d'argent surmontant un château¹ » ou bien, lues de façon encore plus exacte : « de gueules au château d'argent ajouré de sable, le pont-levis baissé, une tour

¹ Selon MM. Ch. R... et E.-D. Turrian (peintre, de Château-d'Œx, mort en avril 1906 à Paudex) dans *Almanach héraldique vaudois*, de 1902. Le décanat d'Ogo(z), dès la Tyne jusqu'au Bry (?) avait eu pour armoiries un chien d'argent sur champ de gueules.

à senestre surmontée d'une grue d'*or* prenant son essor¹ ». L'armoirie de Château-d'*Ex* dut être par la suite le constant emblème de ses antiques franchises. Un sceau à ses armes scellait l'acte d'admission d'un nouveau bourgeois.

S'il n'y avait pas encore de *commune*, les habitants de la contrée suivaient simplement leur seigneur à la guerre. Tant que Château-d'*Ex* n'a qu'un châtelain et un métral, ce ne sont encore que les fonctionnaires du seigneur et, apparemment, pas de commune en formation; les rudes conditions du servage sont à peine améliorées. Les modestes et rustiques maisons du bourg d'*Ex*, pressées les unes contre les autres, se groupent comme à Moudon, sur les gradins immédiats de cette colline qui ajoute tant de pittoresque à la localité et en demeure inséparable dans le souvenir. La construction en pierre était jadis un privilège réservé aux favorisés du rang et de la fortune, dont palais et châteaux tranchaient de leur aspect monumental sur les fragiles demeures de nos lointains aïeux. D'autre part, dès que nous constatons qu'une contrée est tenue de fournir au moins cinquante fantassins dont le banneret est le chef effectif, il y a presque certitude que la *commune* est constituée. Ses institutions municipales se développent lentement. Elle accorde ou refuse droit de cité, se fait en quelque sorte une vie à soi; ses membres s'assemblent pour discuter ses rapports avec les pouvoirs qui pèsent sur elle, et font capituler à des conditions avantageuses la féodalité qui la gêne dans son essor. La commune a enfin la permission formelle de se donner un pouvoir municipal, et on nomme *deux* co-syndics, quelquefois davantage. Le syndic était un fonctionnaire électif dont la mission était d'interpréter et de défendre les intérêts de

¹ *Revue historique vaudoise*, d'avant 1901. En juin 1907, passant à Château-d'*Ex*, j'y vis un drapeau coupé en biais, *jaune* et rouge, avec château *blanc* au milieu. Il semble donc que la chose ne soit pas bien définitivement élucidée. (F. I.).

sa commune ; mais elle n'a guère pu fonctionner librement tant que les châteaux couronnaient despotalement les collines et que leurs occupants vendaient les offices de châtelain et de mesureurs ou métraux.

Rodolphe IV¹, à court d'argent, confirma en 1396 les franchises particulières de l'Etivaz, et la même année Rougemont se libéra de la *mainmorte* par 480 livres d'or en espèces (cette libération englobait soixante paysans, en 1456²), ce droit du seigneur de s'emparer de ce qu'il estimait le meilleur objet de l'héritage d'un serf, à la mort de ce dernier. A Château-d'Œx, c'est en 1388 que la mainmorte avait pris fin, et avec elle la condition de *serf*, à prix d'or également³. Cet acte marquait un progrès incontestable dans les droits de propriété et de liberté. La commune a dû, postérieurement, rallier à elle la vallée de l'Etivaz et former un corps plus puissant, plus homogène. Nous trouvons, en effet, de bonne heure, à l'Etivaz, des familles sédentaires et non pas l'été seulement ; elles font partie intégrante de la commune et forment une établée, subdivisée elle-même en quatre quartiers. Mais les dates nous manquent ; où les trouver?...

Les établées étaient 7 groupes de maisons écartées, un peu disséminées, habitées en permanence ; ces groupes n'ont pu former des communes parce que les municipes

¹ Le comte de Gruyère était parent à la fois des *de la Tour*, des *de Pontverre* qui, en 1257 et, je crois, en 1403, possédaient au Fond de l'Etivaz le bel alpage de Saxyémaz dépassant 213 hectares, et des *de la Baume*, familles puissantes d'alors. Mais leur prestige et surtout leur nombre commençaient à flétrir, comme ce fut du reste le cas de 50 autres familles jadis souveraines en Helvétie. Des trois enfants de Rodolphe IV, tous le précédèrent dans la tombe, et nous savons que François de Gruyère, qui mourut en l'an 1500, était encore seigneur de Château-d'Œx ; il ne laissait qu'une fille, Hélène. Château-d'Œx suivait encore à cette époque la bannière de Montsalvens.

² Il est assez curieux de trouver du côté de la Manche, sur Rougemont, un étivage qui s'appelle encore *La Mainmorte*.

³ Ailleurs Vallorbe s'affranchit en 1403, Froideville en 1455, Lutry et son couvent en 1454, les Ormonts en 1475. La Haute-Rhétie était déjà à l'état de *communes* en 1424.

étaient à l'état rudimentaire, les forêts et les alpages encore indivis. Il est vrai que ces derniers furent répartis en 1585 par établées. Toutefois le principe de la souveraineté des assemblées générales prévalut. Château-d'Œx qui avait 106 feux au XIII^e siècle, en avait 160 (cent soixante) en l'an 1370 ; 120 en 1416, selon une visite pastorale de l'évêque de Lausanne, puis 205 en 1436, 531 en 1766, 820 en 1880, 3025 en 1900... Ces chiffres ont aussi leur langage. Les campagnes se peuplèrent de laboureurs-propriétaires. Au lieu de l'ambulation des juges, on put juger au pied d'un chêne ou d'un érable séculaire ; les tribunaux devinrent sédentaires. Château-d'Œx eut sa châtellenie : des hommes possédant liberté relative, propriété, juridiction. Fonder la commune, était donc trouver une forme d'association qui défendit et protègeât de toute la force de son union la personne et les biens de chaque associé, de façon à ce que chacun s'unissant à tous restât aussi libre qu'auparavant, mieux affranchi, plus apte que jamais à jouir de maintes garanties nouvelles tant pour l'individu que pour la communauté. La liberté individuelle devenait inhérente à la personne même du citoyen et réputée droit de naissance. Il fallait à la commune pour se développer et pour faire sa prospérité, à la fois ce régime de garanties et de protection. Nos montagnes n'ont jamais été les foyers de révolution violente : tout s'achemina ou arriva par les voies de la paix et de la « vertu dissipant les nuages ¹ ». En quelques cents ans comme tout a sans doute changé ! » Il est très difficile de conclure à quelle date précise a pris naissance la commune de Château-d'Œx, et elle n'est pas la seule dans ce cas. Mais la bourgeoisie a le droit de maintenir ce qu'elle a créé, ce qu'elle crée chaque jour. Chaque siècle a sa tâche. La Liberté dit : Vienne qui voudra ! Le Patriotisme lui répondra.

¹ Devise de Michel de Gruyère († 1576), sur des pièces de monnaie devenues une rareté numismatique.

* * *

En 1344, Aigle avait les mêmes limites qu'aujourd'hui. En est-il de même pour Château-d'Œx? On a tout lieu de le croire. Ses limites nous sont en partie indiquées par des rénovations de fiefs, notamment celle du gouvernement d'Aigle par Jean Macry, de Romont, en 1487, celle de 1531 d'Anselme Cucuat; une en 1557, je crois, contre Rossinières celle de Charles Deloës de 1560, une de 1608 par Jaq. Berodi et Christiny, celle de J.-Jaq. Michaud en 1625, celle d'Abraham Dubois de 1660, tous commissaires officiels, enfin une prononciation du 2 octobre 1661 entre Château-d'Œx et Ormont-Dessous.

Sur la plus grande partie de leur parcours, ces frontières sont naturelles : torrents et arêtes des montagnes alternent avec l'austérité des pâturages et de leurs sapins. Château-d'Œx touche Villeneuve, à 1108 m., au confluent du Grand-Hongrin avec un ruisseau naissant en plusieurs branches aux alpages de *Chaude* et de *Lavanchy*; ensuite, à partir d'un roc vertical formant presque angle droit regardant à la fois *Chaude* et *l'Hongrin*, la limite suit la crête des rochers qui descendent à *La Jointe*, où le petit *Hongrin* longeant Aveneyre se joint au grand qui vient du lac Lioson: « *Jointy d'Ongrin* » en 1332, à cinq kilomètres nord du col du Mouellé¹. Cet affluent de la Sarine avait été fixé comme limite en 1328. Une particularité du territoire de la commune de Château-d'Œx provient de ces deux triangles qu'elle possède sur la rive gauche de *l'Hongrin*: celui qui est entre deux affluents de la rivière et a son sommet à 2020 m., au point culminant de cette face du *Montérex* (alpages de

¹ L'étroit passage de la Chaudanne était autrefois un des endroits les plus romantiques qu'il soit possible d'imaginer: son vieux pont couvert en bois (*pont Bornant*), remplacé par un neuf en 1890, son écumeuse source vauclusienne, tout cela n'est plus ou n'a plus le même cachet. La fontaine de la Chaudannaz est mentionnée en 1317, et son moulin en 1433.

la *Perretta*, de la *Pertusa* et de la *Wichouda*); et celui qui forme les Anteines et Anteinettes, situé aussi entre un torrent à l'ouest, appelé le *Riaux-Mayen*, et l'arête de Dorchaux 2044 m., qui, à l'est par le Plan du Tour, venait aboutir en 1660 à un ancien pont sur l'Hongrin, au lieu dit « En la Sierne au Courdi ». Il serait curieux de rechercher dans les documents l'origine de ces enclaves officiellement délimitées qui ont dû être réservées très anciennement, ou dont les tenanciers ont formellement tenu à relever de la juridiction de Château-d'Œx. En 1436, trois frères possédaient les Anteines et s'étaient associés, moyennant finance, quelques hommes des Ormonts. Ils ne paraissaient pas vivre en mésintelligence, car en août 1475, des hommes de Château-d'Œx et d'Ormont-Dessous se joignirent à ceux du Gessenay pour faire une descente dans la vallée du Rhône, saccager entre autres les terres et le château d'Aigle¹. « Jadis les troupeaux de Château-d'Œx rencontraient *en paix* aux alentours des chalets de Charbonnières ceux des Ormonts et ceux d'Aigle, » dit le Chroniqueur². En 1512, Aigle et Ormont-Dessous avaient acquis Charbonnières de Mermet-Basin et François Blanchard, alias Thové, de Château-d'Œx.

Des Sciernes-Cordy « en suivant les bornes et cloisons » la limite passait au *Crestalet* sur la *Joux de Praz-Cornet*, puis par « *Soubs le Part ès Vez* », le *Crestalet ès Burnets* ou *Crêtex-Nyerr* (crêt noir) et sous les magnifiques fauchages dits *Prés du Praz-Cornet*; et de là suivant les bornes mises sous le mont du dit Praz-Cornet, entre les prairies et le Commun jusqu'au *ruisseau de Lechière*, puis descendant par ce cours d'eau jusqu'à une borne de sa rive, côté du midi et de là à d'autres bornes existantes entre les « montagnes »

¹ M. le Dr P. Maillefer : *Histoire du canton de Vaud*.

² L. Vulliemin. *Le Chroniqueur*.

de *Charmilles* soit de la *Vaux* et celles de quelques particuliers d'Ormont tendant au pied du *Saix de Lyoson*. Puis de là auprès d'une fontaine qui est sur la montagne de La Vaux au *Chaux-Derrey*, joignant la montagne de Lyoson par les bornes mises. De là, la limite tend droitement par le Rocher-Noir, le « *saix de Lyoson* », son arête jusqu'*En l'haut lieu de la Floria*, qui est le point de rencontre actuel des 3 communes de Château-d'Œx, Ormont-Dessous et Ormont-Dessus ; il se trouve immédiatement à l'est du *Col de la Cheneau* de Lyoson, 2277 m., qui fait communiquer en bonne saison les Mosses avec les Traverses de Vers-l'Eglise. Ces limites avaient été revues et reconnues officiellement, toujours en se basant sur des actes plus anciens, le 24 octobre 1487 et le 9 juin 1498.

Du haut de la Floria, appelé parfois *Pointe du Riehard* (plans de 1771, OR.) ou Chatillon de Taron (2450 m.), la limite suit vers l'Orient l'arête de la chaîne de Chaussy par la « *fraistaz* » des *Sex de l'Adi*, l'*Homme de Pracoruet* (curieuse formation géologique, turriculée, verticale), le *Sex de Taran* (2352 m.), point culminant de Château-d'Œx, l'*Encoche de la Pâraz*, la *Tornettaz* (2543 m.), le « *Saix du Moïnoz* » (2356 m.), la Crestaz et la Fraistaz de la Chaux étant déclarées limites visibles « d'empuis le Croux derrière d'Œx », les cols de Seron et d'Isenod jusqu'à la triple *Borne d'Arnon* ou « haut de la Florettaz » (2214 m.), « borne qui avait une croix et 3 *guérents* » ou guerantiz¹. Elle est une fraction de la grande ligne naturelle qui partage les eaux de l'Europe en deux versants. Dès l'Arnenhorn, du sud au nord d'Etivaz oriental, ce sont les communes bernoises du Chatelet et de Gessenay, qui se rencontrent au Grand-Mayor dit *Meyel* ou *Wittenberghorn* (2353 m.) jusqn'au *col de Jable* (1888 m.), beau pâturage vaudois de 156 ha. où l'on remarque

¹ Communication de M. le Dr Alf. Millioud, sous-archiviste cantonal.

un grenier de l'an 1645, et à la cime chenue de la Gumm-fluh ou *Roche de Sur-Combaz de l'Haut* (2461 m.) aux névés fondant tard et aux « perrux » étincelant au soleil d'été. Je crois que c'est en 1846 qu'on a placé les bornes actuelles de l'arête Vaud-Berne, le long du Meyelgrat.

Puis du *col de la Videman*¹ (2036 m. d'altitude comme le Pas de Cheville, Belalp) à celui du Rio du Mont en longeant les parois orientales de Dorenaz à 2177 m. jusque près de la Dent de Bimmis (2161 m.), c'est Rougemont. De là au haut des couloirs et escarpements redoutables de la chaîne du Vanil-Noir, son point culminant, 2391 m., Château-d'Œx touche les deux communes fribourgeoises de Grandvillard et de Lessoc jusqu'à l'angle N.-O. de Praz de-Cray (ancienne *croix-limite*), et enfin Rossinière jusqu'à la rive droite de l'Hongrin, en passant par l'arête de Beauregard et Plana-chaux jusqu'à 1771 m. et de là par le ruisseau de la Channettaz² tendant à l'Hongrin.

Les cols successifs d'Ensonlement et de Chaude étaient autrefois beaucoup plus fréquentés pour se rendre de Château-d'Œx à Villeneuve et même à la Basse-Gruyère, car le défilé de la Tine n'était pas praticable au moyen âge³, quoique la vallée de l'Hongrin eût aussi sa cluse, et que l'on dut y rélargir le chemin au défilé du *Sex-Copâ*. Les Bernois y avaient construit un pont de pierre sur l'Hongrin. Les *Moulin*s eurent une auberge dûment concédée en 1689 « pour l'usage du public ». Elle n'est que de 73 ans plus

¹ *Man* signifiant non seulement *main*, mais *aiguille*, *direclion*, signifie pour moi la *vieille direction* et par conséquent un col plus fréquenté jadis des montagnards, puis progressivement délaissé; histoire de passer hors de la vue du Vanel où le chemin public passait sous la voûte du château.

² Contraction de *Chavonnettaz*, confins, ou de *chainette*. Il y avait là un méchant sentier conduisant en 4 heures de Chaude à Rossinière.

³ F. Reichlen. *Revue historique vaudoise*. Le pont sarinien de la *Tine* daterait de 1578. Celui de la *Tine* sur la Grande-Eau est de date inconnue.

ancienne que le « BON LOGI A PIEZ ET A CHEVAL » dont la prime enseigne en deux langues se balance à Rougemont depuis 145 ans !

Le point le plus bas de Château-d'Œx est à 906 m. entre Rougepierre et Les Ouges, et même le Rafour à l'embouchure du torrentueux Flumi n'est plus qu'à 889 m. Si vous remontez un peu la rive droite, au haut du sentier qui du bourg conduit au Paquier-Lièvre (1143 m.), direction de Rossinière, ou au Clédar des Chenolettes, vous pourrez d'un coup d'œil juger de la belle étendue de cette commune de 72 km. de tour.

Chacun connaît ce joli trait¹ : quelque temps après le dernier incendie du bourg de Château-d'Œx, un paysan sinistré se rendit chez un créancier de cette vallée pour lui payer l'intérêt d'une somme qui lui avait été prêtée. Le brave homme ne fut pas peu surpris de s'entendre dire : « Sois tranquille à cet égard, mon cher compatriote et voisin ! Tu ne me dois rien : ton incendie a brûlé... ma cédule ! »

F^s ISABEL.

¹ Ce trait nous a été transmis par Bridel.

